



SYNDICAT DES BEIGES

5 RUE DE LA MAIRIE 70300 CITERS

03 84 94 74 50 (SECRÉTARIAT) 06 08 51 44 55 (FONTAINIERS)

VOS MODALITES DE PAIEMENT EVOLUENT !

- Optez pour le prélèvement automatique auprès du Syndicat des Beiges
- Simplifiez-vous la vie ! Plus besoin de vous soucier du paiement, celui-ci est automatique
- Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter nos services par téléphone (secrétariat ouvert le lundi et jeudi de 9h00 à 12h00) ou email

Facture d'eau potable:

- Prélèvements effectués 2 fois/an pour le paiement de vos factures
- Une facture d'acompte et une facture de solde envoyées à votre domicile avant le prélèvement

Pour en bénéficier :

- Compléter le mandat de prélèvement SEPA (demande à effectuer auprès du secrétariat)
contact@syndicat-beiges.fr
- Imprimer un RIB (relevé identité bancaire)
- Retourner vos documents complétés par courrier ou email

